

Justificatif généré le 01/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

01/04/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=284792>

N° d'annonce :

7501JAL20220000001714_2021-11-02

SMTA

Société à responsabilité limitée

79 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

R.C.S. : Paris 800 421 836

Activité : Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion.

Tribunal de commerce de Paris

Jugement prononçant – Autre jugement prononçant

Jugement en date du 02 novembre 2021

Greffes du Tribunal de Commerce de Versailles. Jugement du tribunal de commerce de Versailles en date du 2 novembre 2021, prononce l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, soit toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale à l'encontre de Mme Agnieszka Anna Dziemidowicz.

Procédures de redressement ou de liquidation judiciaire des entreprises(Décret no 85 - 1388 du 27 / 12 / 1985) -Procédures d'insolvabilité(Règlement communautaire no 1346 du 29 / 05 / 2000) -Procédures de sauvegarde des entreprises(Décret no 2005 - 1677 du 28 / 12 / 2005)